

Zeitschrift: Schweizerische Zeitschrift für Geschichte = Revue suisse d'histoire =
Rivista storica svizzera

Herausgeber: Schweizerische Gesellschaft für Geschichte

Band: 43 (1993)

Heft: 2

Buchbesprechung: Les Annuelles (Lausanne), N° 2, 1991 [sous la dir. de H.U. Jost]

Autor: Praz, Anne-Françoise

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les Annuelles (Lausanne), N° 2, 1991, 86 p. (Histoire et Société contemporaines, sous la dir. du prof. H. U. Jost).

Ce numéro des *Annuelles* est consacré aux discours en matière d'eugénisme dans la Suisse du début du siècle. En introduction, H. U. Jost situe ces éléments dans le climat idéologique qui débouchera sur l'euthanasie et la politique raciale nazies. D'où l'intérêt de se pencher sur cette histoire «inquiétante et mal connue» pour vérifier une telle généralisation.

Evoquant les liens entre psychiatrie suisse et hygiène raciale nazie, M. Rufer propose des «documents frappants» établissant de saisissants parallèles entre les thèses des D^r Forel, Bleuler et celles du national-socialisme: une même obsession de la «dégénérescence de la race», de l'hérédité des tares physiques et mentales conduit à préconiser la stérilisation, voire l'élimination, des malades, asociaux et criminels. L'Etat nazi a élargi ces mesures à des groupes ethniques (Juifs, Tziganes). On souhaiterait l'analyse du glissement du discours eugénique vers un racisme discriminatoire. Ce détour apparaît superflu à l'auteur, pour qui toute approche biologiste en psychiatrie conduit inéluctablement à une hiérarchisation des êtres et à des pratiques discriminatoires.

La filiation entre eugénisme, racisme et nazisme est encore plus problématique dans le cas du D^r Forel, qui se réclame... du socialisme! F. Preiswerk présente la logique de l'eugénisme forélien, basé sur la foi en la science et l'obsession de la «dégénérescence de la race». A la lecture de l'article, il apparaît que l'eugénisme de Forel repose surtout sur sa vision collectiviste. La société n'est pas un cadre permettant aux individus de poursuivre leurs objectifs; elle est un but en soi, qui autorise l'Etat, éclairé par la science, à juger, changer et produire les individus en fonction de leur «utilité sociale». Les analyses de M. Gauchet sur l'émergence du modèle totalitaire au XIX^e siècle permettraient d'intégrer l'eugénisme dans cette approche; un socialiste eugéniste ne serait plus alors une «troublante» anomalie.

«Un projet de société communautaire et solidaire, où tout élément, ne participant que trop imparfaitement de ce tout et de sa cohésion, se doit d'être neutralisé»: c'est aussi un modèle collectiviste que suggère M. F. Zeller au terme de son étude, consacrée à l'influence de Lombroso dans les textes juridiques et scientifiques de l'époque. Conjurant l'angoisse de la dissolution sociale, le déterminisme biologique fournit les moyens de repérer l'éventuel perturbateur pour le neutraliser par l'internement ou la stérilisation.

Prenant le contre-pied des précédents articles, P. Ehrenström refuse d'accréditer «le mythe de l'eugénisme en Suisse» par la seule analyse du discours, qu'il remplace par l'étude empirique des rapports entre discours eugénique et réalisations politiques. L'élaboration de la loi vaudoise sur la stérilisation des aliénés fournit un exemple falsificateur. Plutôt que d'intentions eugéniques, le texte de 1928 est issu d'intérêts convergents entre les préoccupations budgétaires des députés et l'embarras des psychiatres face à des «malades» inclassables. Faut-il dès lors conclure que «l'eugénisme se dissout dans l'étude de cas» et échappe à toute théorisation? Reste à expliquer les obsessions communes des psychiatres et hommes politiques sur «l'utilité sociale» des individus. Est-ce cela que l'auteur suggère en souhaitant «une anthropologie sérieuse des sentiments» relative aux pratiques de hiérarchisation et de discrimination? Reconnaissons avec lui la nécessité de balayer les généralisations et jugements hâtifs pour esquisser un programme de recherche.

Anne-Françoise Praz, Fribourg